De préférence, le déplacement des deux parties 2, 3 du toit vers la position d'ouverture et vers la position de fermeture est commandé par des moyens de motorisation, tel qu'un moteur électrique, ou des vérins hydrauliques.

Le moteur électrique ou les vérins, peut coopérer avec l'articulation 7b sur la partie fixe 8 du véhicule, de l'un 7 des bras pour faire pivoter ce dernier vers l'arrière ou vers l'avant du véhicule.

La tension F exercée entre les deux bras 6, 7 est une résultante des efforts exercés lors du déplacement des deux parties 2, 3 du toit, entre la position dans laquelle l'organe 9 vient en butée contre l'autre bras 6 et la position de fermeture complète du toit.

Le toit rétractable comprend des moyens tels qu'un verrou 10 et une gâche 11 pour verrouiller manuellement ou par un système électrique oub hydraulique en fin de course de fermeture, la partie avant 2 du toit à un bord supérieur 12 de la baie du toit du véhicule.

Dans un mode de réalisation préféré, l'organe 9 est un organe réglable qui limite le rapprochement des deux bras 6, 7.

Dans l'exemple représenté, l'organe 9 est porté par le bras arrière 7.

Dans l'exemple des figures 2, 3 et 4, l'organe 9 est un excentrique.

25

10

15

Dans cet exemple, l'organe 9 est un galet monté en rotation sur un axe 13 porté par le bras arrière 7.

Le galet comporte une gorge périphérique 14 dont le fond 15 peut venir en contact avec l'autre bras 6.

Le fond 15 est conformé en excentrique.